

Montréal, le 28 juin 2019

Objet : Votre demande d'accès du 13 juin 2019 (réf : bonis et autres incitatifs annuels, 2016-2017, 2017-2018, 2018-2019).
N/D : 1-210-524

Nous faisons suite à votre demande d'accès formulée en vertu de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels* (RLRQ c. A-2.1) (ci-après, la «Loi sur l'accès») datée du 13 juin 2019, reçue, par courriel, à nos bureaux le même jour, dont copie est jointe en annexe.

Vous trouverez ci-joint un document dont le contenu répond à votre demande et qui fournit des explications quant au régime de rémunération incitative en vigueur à Investissement Québec et des éléments de contexte quant aux sommes versées aux termes de celui-ci.

Nous vous prions d'agréer l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Le responsable de l'accès aux documents,

ORIGINAL SIGNÉ

Marc Paquet, avocat
Conseiller général, Mandat stratégiques

p.j. Votre demande d'accès.

Montréal, 13 juin 2019

Investissement Québec
Me Marc Paquet
Responsable de l'accès aux documents et de la protection des renseignements personnels
600, rue de la Gauchetière, bureau 1500
Montréal, Québec
H3B 4L8

OBJET : Demande d'accès à des documents

Me Paquet,

En vertu de l'article 9 de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels, je désire obtenir copie du ou des document(s) suivant(s) :

Les montants versés par Investissement Québec en primes, bonis et autre incitatifs annuels à ses employés au cours des exercices 2016-2017, 2017-2018 et 2018-2019 (qui s'est terminé la fin mars).

La démarche vise à obtenir les montants totaux ainsi que la ventilation selon les différents secteurs et catégories d'emploi, comme les cadres, le personnel syndiqué et non syndiqué ainsi que les professionnels, par exemple.

Pour chaque catégorie, nous aimerions également obtenir le nombre d'employé (il ne s'agit pas d'informations nominatives car il s'agit d'avoir une idée de la proportion de l'effectif pour chaque catégorie).

Vous en remerciant à l'avance, je vous prie d'agréer, Me Paquet, mes salutations distinguées.

Investissement Québec : Rémunération incitative

	2016-2017	2017-2018	2018-2019
Catégorie d'emploi			
Président-directeur général	60 471	62 285	64 777
Vice-présidents	524 852	881 393	1 077 867
Cadres	889 114	1 143 423	1 931 439
Employés syndiqués et non syndiqués	1 751 362	1 855 154	1 919 051
Total	3 225 799	3 942 255	4 993 134

Moyenne par vice-président	58 317 \$	62 957 \$	76 991 \$
Nbre postes	9 VP	14 VP	14 VP
Moyenne par gestionnaire	28 911 \$	23 717 \$	32 022 \$
Nbre total de gestionnaires	51	88	96
Moyenne pour les autres employés	4 241 \$	4 345 \$	4 381 \$
Nbre total des autres employés	413	427	438
Moyenne pour total des employés	6 952 \$	7 655 \$	9 350 \$
Nbre total des employés	464	515	534

Quelques éléments de contexte :

- 1- **Un plus grand nombre de hauts dirigeants et cadres éligibles à la rémunération incitative en 2018-2019 comparé à l'exercice précédent**
 Un nombre plus grand de cadres et de hauts-dirigeants étaient éligibles à la rémunération incitative, pour l'exercice 2018-2019, alors qu'ils ne l'étaient pas pour l'exercice précédent, puisqu'une large proportion d'entre eux sont entrés en poste au cours de l'exercice 2017-2018. En effet, plusieurs cadres et hauts dirigeants dans leur première année d'embauche n'ont pas reçu de rémunération incitative n'ayant pas travaillé le 130 jours requis ou encore ils ont reçu une rémunération incitative moindre n'ayant pas complété une année de service.

2- Une performance financière record pour l'exercice 2018-2019 – bien que le ratio de frais de gestion demeure en deçà de la moyenne des comparables

La rémunération incitative est notamment basée sur la performance de la Société et la performance de la Société au cours de l'exercice 2018-2019 est tout à fait enviable. Au cours de l'exercice 2018-2019, Investissement Québec a enregistré un rendement ajusté sur ses capitaux propres de 8,6 % et réalisé plus de 2400 interventions financières. La valeur des interventions engageant ses fonds propres a représenté un engagement financier de 1,5 milliard de dollars, de 36 % supérieur à la marque de 2017-2018. Ce financement a permis d'appuyer des projets d'entreprises d'une valeur de 6,9 milliards de dollars, en plus d'assurer la création ou au maintien de 9 675 emplois. À titre de mandataire du gouvernement du Québec, la Société a autorisé plus de 1,39 milliard de dollars de financement pour permettre la réalisation de projets d'une valeur de 6,3 milliards de dollars, contribuant à la création ou au maintien de 9 905 emplois.

Enfin, mentionnons que notre ratio de frais de gestion figure toujours sous la moyenne des organisations comparables. En effet, le ratio des frais de gestion d'IQ est de 1,33% en 2019, alors que la moyenne des sociétés comparables se situe à 1,7 %.

Quelques mots sur le programme de rémunération incitative chez Investissement Québec

La rémunération des hauts dirigeants d'Investissement Québec est établie d'après des pratiques rigoureuses et encadrées, selon les méthodes reconnues en matière de rémunération globale, incluant de bonnes pratiques de balisage dans son marché de référence pertinent. Investissement Québec est une société d'État à vocation commerciale, mais qui opère en situation de non-monopole. L'environnement hautement compétitif et le caractère unique d'Investissement Québec l'oblige à se rapprocher des pratiques de rémunération du secteur privé et des investissements institutionnels. Cette approche est primordiale afin d'attirer et retenir les talents nécessaires pour réaliser sa mission conformément au mandat que lui confie le Gouvernement.

Le programme de rémunération incitative d'Investissement Québec est multifactoriels (facteurs corporatifs, sectoriels et individuels) et respecte les bonnes pratiques de marché. Ce programme fait partie intégrante du contrat de travail de tous les employés. Il est basé sur l'atteinte d'objectifs financiers prédéterminés et la rémunération incitative est payée lorsque les objectifs sont atteints (les indicateurs corporatifs, sectoriels et individuels). Des cibles maximum sont établies, et seul le facteur individuel permet un dépassement au-delà de la cible.